Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Vers un recul de l’UICN sur les OGM ?

Par Christophe NOISETTE, Hervé Le Meur

Publié le 14/09/2021, modifié le 09/03/2026



Le Congrès de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) s’est tenu à Marseille du 3 au 10 septembre 2021. Il était attendu notamment sur la résolution 075, qui défendait la biologie de synthèse et en particulier l’usage du forçage génétique dans la conservation de la nature. Une nouvelle résolution, qui met clairement en avant l’importance du principe de précaution, vient d’être votée.

La résolution 075 [1] sur la biologie de synthèse et en particulier le forçage génétique, avait été initialement rédigée par des personnes favorables à la biologie de synthèse. Elle avait été largement critiquée [2]. Lors du congrès de l’UICN, qui s’est tenu à Marseille du 3 au 10 septembre 2021, une âpre négociation a eu lieu entre les partisans de la biologie de synthèse (y compris pour la conservation de la nature) et plusieurs ONG, dont Pro Natura, Deutsche Naturschutzring (DNR

équivalent de FNE en Allemagne), Pollinis et Amis de la Terre Hongrie.

Appliquer le principe de précaution, avec ses faiblesses

Une ancienne résolution datant de 2004 demandait « *un moratoire sur les futures libérations d'OGM dans l'environnement jusqu'à ce que l'on ait la preuve quasi-certaine que les OGM sont sans danger pour la diversité biologique et la santé humaine et animale* » et soutenait le processus du Protocole de Cartagena visant à une information des pays sur des flux d'Organismes Vivants Modifiés [3].

La nouvelle résolution met clairement en avant l'importance fondamentale d'appliquer le principe de précaution en ce qui concerne les applications de la biologie synthétique et reconnaît qu'il existe encore d'importantes lacunes dans les données et les connaissances dans ce domaine.

Modalité de recherche d'une politique IUCN sur la biologie de synthèse

La nouvelle version propose par exemple la mise en place d'un processus inclusif et participatif (expressions à la mode mais floues [4]) pour établir d'ici quatre ans, lors du prochain congrès de l'UICN, une décision sur la politique d'utilisation de la biologie de synthèse dans la conservation de la nature. Ce processus, qui devra impliquer toutes les parties prenantes, vise à éclairer les discussions, à favoriser une meilleure compréhension de la biologie synthétique et des incidences directes et indirectes que cette technique pourrait avoir « *sur la biodiversité et sa conservation mais aussi sur le partage juste et équitable des avantages lié à l'utilisation des ressources génétiques* ». *Inf'OGM* a déjà relaté que le « *partage juste et équitable des avantages* » avait été utilisé comme monnaie d'échange avec les pays du Sud contre un accès plus libre à leurs ressources génétiques. En fait, les pays du Sud n'ont pas pu forcément profiter des avantages dont ont profité les pays du Nord, leurs entreprises et leurs universités. Par exemple un article d' *Inf'OGM* relate l'exemple de l'oignon violet de Galmi au Niger où une entreprise a pu déposer un COV sans partager les avantages avec la communauté paysanne nigérienne [5]... Seront-ils encore bernés dans les prochaines négociations ?

Comme le précise l'annexe de la résolution, ce processus, qui vise à éclairer, doit s'intéresser à l'ensemble des incidences qu'implique l'utilisation du forçage génétique et notamment les incidences socio-économiques, culturelles, éthiques et juridiques. L'annexe précise encore que le groupe de travail sera composé de membres des institutions et des Commissions de l'UICN (ONG, gouvernements et peuples autochtones), en veillant à une représentation égale des sexes, des régions, des opinions, des éthiques et des systèmes de connaissances. Ce groupe de travail sera donc interne à l'UICN, contrairement au premier groupe de travail sur ce thème établi en 2018, qui comprenait de nombreuses personnalités impliquées dans le développement du forçage génétique. Étaient-elles neutres ?

Recherche en biologie synthétique : s'abstenir ou rester neutre ?

Les ONG étaient divisées sur leur position concernant cette résolution car il existe déjà une position de l'UICN sur les OGM établie en 2004 qui demande explicitement un moratoire sur les dissémination dans l'environnement des OGM dans l'attente d'une « *preuve quasi-certaine* » que ces organismes sont sans danger pour la diversité biologique et la santé humaine et animale. Voter cette résolution 075 affaiblit cette position antérieure contre les OGM. Notons que le comité français, dans son manifeste « *L'avenir du vivant. Nos valeurs pour l'action* », a pris position contre l'usage de toute modification génétique dans la conservation de la Nature [6]. Ainsi Damien Marage, Professeur en géographie au laboratoire ThéMA, l'un des co-rédacteurs de ce manifeste

souligne, que « *il nous faut une maîtrise éthique de notre maîtrise technique. En d'autres termes, même si nous le pouvons techniquement, devons-nous, en toute conscience, modeler le vivant et* « sculpter *» l'évolution ?* ». Le seul fait de négocier des modalités de l'usage de biologie de synthèse pour la conservation de la Nature est donc en fait un recul.
Pour le vote final sur la résolution, les membres de l'UICN ont dû se positionner sur deux options relativement proches. La première demandait de s'abstenir de soutenir ou d'approuver la recherche, y compris les essais alors que la seconde demandait de rester neutres sur tous les aspects de la biologie synthétique. La première a été préférée, mais on peut douter de l'importance que cela aura.

Malgré tout, le fait que la commission qui discutera de ce sujet ne soit plus constituée que de scientifiques qui y travaillent est un vrai gain. Espérons que la voix des populations indigènes soit écoutée et respectée et que cela permettra de transformer la motion 075, qui comporte aussi des reculades, en une avancée.

Entre Charybde et Scylla, on peut se demander si on ne laisse pas disparaître une plus ancienne motion qui était plus stricte sur l'utilisation d'OGM dans la conservation de la nature. Espérons que le bénéfice l'emportera sur la perte.

[1] Résolution 075 du 10 septembre 2021.

[2] Christophe NOISETTE, « L'UICN à la botte des industries des biotechnologies ? », *Inf'OGM*, 25 novembre 2019

[3] 3.007 Un moratoire sur la libération future d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

[4] Par exemple dans l'annexe III A de la résolution 075, qui liste les critères pour l'élaboration d'une politique sur la biologie de synthèse, l'égalité des genres est en troisième position alors que l'éthique est en dixième et dernière.

[5] Frédéric PRAT, Robert Ali BRAC de la PERRIERE, « Les paysans dans le marigot de la propriété industrielle », *Inf'OGM* , 6 novembre 2019

[6] Christophe NOISETTE, « Le comité français de l'UICN s'oppose aux OGM et au forçage génétique », *Inf'OGM*, 19 août 2021

Adresse de cet article : https://infogm.org/vers-un-recul-de-luicn-sur-les-ogm/